

**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice.....	15
Quorum.....	8
Présents.....	9
Votants.....	13
Excusés.....	2
Procurations.....	4

Date de la convocation : 27/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 31 octobre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

**PRESENTS :** Mesdames DELEU Françoise, MASSON Aurélie, VIALA Régine,  
Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien,  
REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIDAL Claude.

**PROCURATIONS :** Monsieur Didier VIDAL a donné procuration à Monsieur Claude  
REFREGERS, Monsieur Daniel VIALA a donné procuration à Madame Régine  
VIALA, Madame Rolande COBO a donné procuration à Monsieur Claude VIDAL,  
Madame Nadine VIDAL a donné procuration à Monsieur Damien QUATREFAGES.

**ABSENTS EXCUSES :** Madame Anne-Marie JUANABERRIA, Monsieur Allan  
ASSIE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour  
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SEANCE N° 7**
**DELIBERATION N° 2**
**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2025**

**Vu** l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Monsieur le Maire, après avoir transmis le procès-verbal du Conseil municipal du 26 septembre 2025 à tous les conseillers pour lecture et validation, demande si des observations sont relevées sur le présent procès-verbal et invite le conseil municipal à l'approuver.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,  
Décide à 13 voix pour

- **D'APPROUVER** le procès-verbal du Conseil municipal du 26 septembre 2025.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé*

*Le secrétaire de séance  
Jean-Luc DRIGOUT*

*Le Maire  
Claude VIDAL*

**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 03 NOV. 2025
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le 03 NOV. 2025

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*

